

**PROVINCE DE QUÉBEC  
COMTÉ DE BELLECHASSE  
MUNICIPALITÉ DE LAC-ETCHEMIN**

**Séance ordinaire du 1<sup>er</sup> mai 2018**

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Municipalité de Lac-Etchemin, tenue le mardi 1<sup>er</sup> mai 2018 à 19 h 30 à la salle de délibérations du conseil au 208, 2<sup>e</sup> Avenue, Lac-Etchemin.

**Sont présents :**

**Mesdames les conseillères :** Judith Leblond  
Marie-Pierre Lamontagne

**Messieurs les conseillers :** Guyda Deblois  
Patrick Lachance  
Sébastien Ouellet  
Yannick Dion

**Formant quorum sous la présidence du maire, M. Camil Turmel.**

**Est également présent :**

Le directeur général/secrétaire-trésorier, Laurent Rheault, M.A.P., OMA.

**ORDRE DU JOUR**

1. Ouverture de la séance.
2. Acceptation de l'ordre du jour.
3. Approbation du procès-verbal de la séance du 3 avril 2018.
4. **DOSSIER(S) - ADMINISTRATION :**
  - 4.1 Adjudication du contrat de vérification comptable pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2018.
  - 4.2 Proclamation de la Semaine de la municipalité qui se déroulera du 3 au 9 juin 2018.
  - 4.3 Proclamation de la "*Semaine Québécoise des personnes handicapées*" du 1<sup>er</sup> au 7 juin 2018 sur le thème « Ensemble, bâtissons une société plus inclusive! ».
  - 4.4 Acceptation de l'offre de renouvellement pour le terme 2018-2019 du courtier Essor Assurances pour le contrat en assurance « Aérodrôme ».
  - 4.5 Acceptation de l'offre de renouvellement pour le terme 2018-2019 du courtier SAGE Assurances et rentes collectives pour le contrat en assurance « Vie/Accident des pompiers volontaires ».
  - 4.6 Proclamation de la Semaine nationale de la santé mentale du 7 au 13 mai 2018 sous le thème « *Agir pour donner du sens!* ».
  - 4.7 Proclamation de la "*Semaine de la sécurité civile*" du 6 au 12 mai 2018 sur le thème « *Ma sécurité : ma responsabilité!* ».
  - 4.8 Autorisation - Processus d'appel d'offres public pour des services professionnels d'architecture et d'ingénierie pour les travaux de réfection et de mise aux normes de l'Édifice municipal.
  - 4.9 Avis de motion - Règlement ayant pour objet des travaux de réfection et de mise aux normes de l'Édifice municipal et décrétant un emprunt à long terme n'excédant pas un montant de 2 293 200 \$ amorti sur une période de vingt(20) ans.
  - 4.10 Dépôt et adoption du projet de règlement numéro 179-2018 ayant pour objet des travaux de réfection et de mise aux normes de l'Édifice municipal et décrétant un emprunt à long terme n'excédant pas un montant de 2 293 200 \$ amorti sur une période de vingt(20) ans.
  - 4.11 Autorisation des signataires - Bail de location du bâtiment d'accueil au Mont-Orignal.

**5. DOSSIER(S) - SERVICES PUBLICS :**

- 5.1 Adjudication du contrat pour la location de machineries lourdes pour la période du 15 mai 2018 au 14 mai 2019.
- 5.2 Adjudication du contrat pour la fourniture, la livraison et l'installation d'enrobé bitumineux pour le rapiéçage de certaines rues et de certains rangs ainsi que pour la réfection des rues Deblois et Fortin.
- 5.3 Adjudication du contrat pour la fourniture, la livraison et l'installation d'enrobé bitumineux EC-10 pour le rapiéçage manuel de certaines rues et certains rangs à Lac-Etchemin pour l'année 2018.
- 5.4 Adjudication du contrat pour le débroussaillage des emprises et/ou fossés pour la saison estivale 2018.
- 5.5 Adjudication du contrat pour le lignage des rues de la municipalité - Année 2018.
- 5.6 Adjudication du contrat pour l'achat, le transport et l'épandage de 115 000 litres environ d'abat-poussière liquide - 2018.
- 5.7 Adoption du règlement numéro 178-2018 ayant pour objet des travaux de réfection des conduites d'aqueduc et d'égout de la rue Jacques et décrétant un emprunt à long terme n'excédant pas un montant de 568 889 \$ amorti sur une période de vingt (20) ans.
- 5.8 Adjudication du contrat pour honoraires professionnels pour les plans et devis ainsi que pour la surveillance des travaux de réfection des conduites d'aqueduc et d'égout de la rue Jacques.
- 5.9 Adoption du règlement numéro 177-2018 modifiant le règlement numéro 153-2015 concernant la prévention incendie sur le territoire de la Municipalité de Lac-Etchemin.
- 5.10 Autorisation des signataires - Protocole d'entente avec Marc Rancourt, promoteur, « Développement domiciliaire secteur du Ruisseau - Phase 4 ».
- 5.11 Procédure décrétant le tarif applicable pour l'utilisation de l'eau potable des réseaux d'aqueduc municipaux à des fins de remplissage de piscine.

**6. DOSSIER(S) - URBANISME, ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT :**

- 6.1 Adoption du règlement numéro 176-2018 ayant pour objet d'amender le plan d'urbanisme numéro 61-2006, le règlement de zonage numéro 62-2006, le règlement de lotissement numéro 63-2006 et le règlement relatif aux permis et certificats, aux conditions préalables à l'émission de permis de construction, ainsi qu'à l'administration des règlements de zonage, de lotissement et de construction numéro 65-2006.
- 6.2 Aide financière octroyée à F.L.O. Transport inc. dans le cadre de la Politique d'aide au développement économique de la Municipalité de Lac-Etchemin - Volet 3 aide au démarrage/amélioration.
- 6.3 Aide financière octroyée à B. Dupont Auto inc. dans le cadre de la Politique d'aide au développement économique de la Municipalité de Lac-Etchemin - Volet 2 aide générale à l'entreprise.
- 6.4 Adjudication des contrats de travail des ouvrières horticoles pour l'entretien des plates-bandes de la municipalité pour la saison estivale 2018.

**7. DOSSIER(S) - LOISIRS, CULTURE ET DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE :**

- 7.1 Confirmation et acceptation - Embauche des étudiants pour le camp de jour - Saison 2018.
- 7.2 Autorisation d'approprier, à même l'excédent affecté accumulé "Politique culturelle" de la municipalité, une somme de 2 654 \$ au fonds général de l'année 2018.
- 7.3 Adjudication du contrat pour l'entretien des plates-bandes situées à "l'Espace commémoratif Joseph-Damase Bégin" et "le Parc du sentier" pour la saison estivale 2018.
- 7.4 Acceptation du montage financier dans le cadre du programme d'aide financière - Promotion touristique 2018.
- 7.5 Proclamation de la "*Semaine québécoise des familles*" du 14 au 20 mai 2018 et de la "*Journée internationale des familles*" le 15 mai 2018.

**8. DOSSIER(S) - AUTRE(S) :**

- 8.1 Motion de félicitations - Mme Anne Gagné.
- 8.2 Motion de félicitations - Organisation du Salon des familles 2018 présenté le 21 avril 2018 à l'aréna municipal.
- 8.3 Motion de félicitations - Maison de jeunes l'Olivier des Etchemins.
- 8.4 Motion de remerciements - M. Sébastien Lecours.
- 8.5 Motion de félicitations - Comité organisateur des Fêtes du 150<sup>e</sup> de Lac-Etchemin.

**9.** Approbation du rapport des impayés et des déboursés directs de la Municipalité de Lac-Etchemin.

**10.** Lecture de la correspondance.

**11.** Affaires nouvelles :

11.1 Souscriptions diverses :

- a) Souper-bénéfice annuel de Passion-FM Radio Bellechasse-Etchemins - Édition 2018.
- b) Participation au 26<sup>e</sup> tournoi de golf annuel de la Fondation du Sanatorium (vendredi 8 juin 2018 au Club de golf coopératif de Lac-Etchemin).
- c) Équipe de cheerleading Les Jabs.
- d) Souper-bénéfice pour le Soleil Rouge, soupe populaire.

11.2

**12.** Période d'intervention des membres du conseil.

**13.** Période de questions des citoyens.

**14.** Levée de la séance.

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

---

À 19 h 30, M. le maire Camil Turmel ouvre la séance en souhaitant la bienvenue à tous et prononce le mot d'ouverture de la séance du conseil.

*«Dans un contexte de respect et de transparence nous allons assurer la saine gestion de la Municipalité de Lac-Etchemin et ce notamment à travers la présente séance».*

097-05-2018

2.

**ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR**

---

Considérant que tous les membres du conseil, formant quorum à la présente séance, ont pris connaissance de l'ordre du jour;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PATRICK LACHANCE ET RÉSOLU :**

QUE l'ordre du jour de la présente séance soit accepté tel que rédigé par le directeur général/secrétaire-trésorier.

***Adoptée à l'unanimité.***

098-05-2018

3.

**APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 3 AVRIL 2018**

---

Considérant que copie du procès-verbal de la séance du 3 avril 2018 a été remise à chaque membre du conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la Loi sur les cités et villes, le directeur général/secrétaire-trésorier est dispensé d'en faire la lecture;

**IL EST PROPOSÉ PAR MME LA CONSEILLÈRE JUDITH LEBLOND ET RÉSOLU :**

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 avril 2018, tel que rédigé par le directeur général/secrétaire-trésorier.

***Adoptée à l'unanimité.***

4. **DOSSIER(S) - ADMINISTRATION :**

099-05-2018  
4.1 **ADJUDICATION DU CONTRAT DE VÉRIFICATION COMPTABLE POUR L'EXERCICE FINANCIER SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2018**

---

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER GUYDA DEBLOIS ET RÉSOLU :**

QUE le Conseil municipal octroie le contrat de vérification comptable pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2018 à la firme Lemieux Nolet S.E.N.C.R.L. au montant de 9 525 \$ plus les taxes applicables.

***Adoptée à l'unanimité.***

100-05-2018  
4.2 **PROCLAMATION DE LA SEMAINE DE LA MUNICIPALITÉ QUI SE DÉROULERA DU 3 AU 9 JUIN 2018**

---

Considérant que la "*Semaine de la municipalité*" est un événement qui vise à mettre de l'avant les actions et les valeurs qui caractérisent notre communauté et nous permet aussi de mieux faire connaître aux citoyennes et citoyens les nombreux services que nous leur offrons et, ainsi, de les rapprocher de "leur" administration municipale;

**IL EST PROPOSÉ PAR MME LA CONSEILLÈRE MARIE-PIERRE LAMONTAGNE ET RÉSOLU :**

De proclamer la semaine du 3 au 9 juin 2018 "*Semaine de la municipalité*".

***Adoptée à l'unanimité.***

101-05-2018  
4.3 **PROCLAMATION DE LA "SEMAINE QUÉBÉCOISE DES PERSONNES HANDICAPÉES" DU 1<sup>ER</sup> AU 7 JUIN 2018 SUR LE THÈME « ENSEMBLE, BÂTISSONS UNE SOCIÉTÉ PLUS INCLUSIVE! »**

---

Considérant que du 1<sup>er</sup> au 7 juin, c'est la Semaine québécoise des personnes handicapées;

Considérant que pour tous les citoyens, c'est l'occasion de se demander ce que l'on fait pour accroître la participation sociale des personnes handicapées et de partager nos idées à ce sujet et nos bonnes pratiques;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER SÉBASTIEN OUELLET ET RÉSOLU :**

De proclamer la semaine du 1<sup>er</sup> au 7 juin 2018, "*Semaine québécoise des personnes handicapées*" sous le thème "*Ensemble, bâtissons une société plus inclusive*".

***Adoptée à l'unanimité.***

102-05-2018  
4.4 **ACCEPTATION DE L'OFFRE DE RENOUVELLEMENT POUR LE TERME 2018-2019 DU COURTIER ESSOR ASSURANCES INC. POUR LE CONTRAT EN ASSURANCE "AÉRODROME"**

---

Considérant la proposition d'offre de renouvellement reçue le 25 avril 2018 du courtier Maurice Duval d'ESSOR Assurances pour l'assurance Aéroport (Global Aerospace - Police 21500548-QC-17);

Considérant qu'après étude de l'offre de renouvellement, celle-ci est jugée très avantageuse;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER YANNICK DION ET RÉSOLU :**

D'accepter l'offre de renouvellement annexé à la présente pour en faire partie intégrante, déposée par ESSOR Assurances, ceci pour une période d'un (1) an à compter

du 1<sup>er</sup> juin 2018 au montant de 2 300 \$ plus les taxes et honoraires applicables.

**Adoptée à l'unanimité.**

103-05-2018  
4.5

**ACCEPTATION DE L'OFFRE DE RENOUVELLEMENT POUR LE TERME 2018-2019 DU COURTIER SAGE ASSURANCES ET RENTES COLLECTIVES POUR LE CONTRAT EN ASSURANCE "VIE/ACCIDENTS DES POMPIERS VOLONTAIRES"**

---

Considérant la proposition d'offre de renouvellement reçue le 4 avril 2018 du courtier Sage Assurances et rentes collectives pour l'assurance Vie/Accident des pompiers volontaires (SSQ Société d'assurance inc. - Police 1J610);

Considérant qu'après étude de l'offre de renouvellement, celle-ci est jugée très avantageuse;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER GUYDA DEBLOIS ET RÉSOLU :**

D'accepter l'offre de renouvellement annexé à la présente pour en faire partie intégrante, déposée par Sage Assurances et rentes collectives, ceci pour une période d'un (1) an à compter du 1<sup>er</sup> juin 2018 au montant de 2 434 \$ plus les taxes et honoraires applicables.

**Adoptée à l'unanimité.**

104-05-2018  
4.6

**PROCLAMATION DE LA "SEMAINE NATIONALE DE LA SANTÉ MENTALE" DU 7 AU 13 MAI 2018 SUR LE THÈME "AGIR POUR DONNER DU SENS"**

---

Considérant que la "*Semaine nationale de la santé mentale*" qui se déroule du 7 au 13 mai est le lancement d'une campagne annuelle de promotion de la santé mentale sur le thème "*Agir pour donner du sens*";

Considérant que la semaine de la santé mentale rappelle l'importance de se donner une direction, de trouver son chemin, de se donner des objectifs de faire des choix;

Considérant que lorsqu'on arrive à donner du sens à ce qu'on vit, on se sent mieux, on sort de l'impuissance, donc on se donne du pouvoir sur les événements et cela devient une source d'apprentissage et d'acquis étonnants;

Considérant qu'agir permet aussi de ressentir de la gratitude, de voir ce qu'il y a de bon et le reconnaître est un moyen d'augmenter son bien-être;

Considérant que les actions favorisant la bonne santé mentale relèvent d'une responsabilité à la fois individuelle et collective, que cette dernière doit être partagée par tous les acteurs de la société avec les municipalités qui ont un rôle important à jouer dans ce mouvement;

Considérant que Mouvement santé mentale Québec, antérieurement le réseau québécois de l'Association canadienne pour la santé mentale, pilote la campagne annuelle de promotion de la santé mentale et encourage l'implication de tous les acteurs de la société québécoise;

Considérant qu'il est d'intérêt public que toutes les villes et municipalités du Québec soutiennent cette campagne :

- **en invitant les citoyennes et les citoyens à consulter les outils promotionnels de la campagne au [www.santementaleca.com](http://www.santementaleca.com)**
- **en encourageant les initiatives et activités** organisées sur le territoire;
- **en proclamant le lancement de la Campagne annuelle de promotion de la santé mentale** lors d'un Conseil municipal.

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER SÉBASTIEN OUELLET ET RÉSOLU :**

QUE, M. Camil Turmel, maire de la Municipalité de Lac-Etchemin, proclame par la présente la Campagne annuelle de promotion de la santé mentale 2018-2019 dans la Municipalité de Lac-Etchemin et invite tous les citoyens et citoyennes ainsi que toutes les entreprises, organisations et institutions à reconnaître les bénéfices d'"*Agir pour donner du sens*".

**Adoptée à l'unanimité.**

105-05-2018  
4.7

**PROCLAMATION DE LA "SEMAINE DE LA SÉCURITÉ CIVILE " DU 6 AU 12 MAI 2018 SUR LE THÈME "MA SÉCURITÉ : MA RESPONSABILITÉ!"**

---

**IL EST PROPOSÉ PAR MME LA CONSEILLÈRE JUDITH LEBLOND ET RÉSOLU :**

QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Lac-Etchemin proclame par la présente la semaine du 6 au 12 mai 2018, semaine de la sécurité civile, sur le thème "*Ma sécurité : ma responsabilité!*".

**Adoptée à l'unanimité.**

106-05-2018  
4.8

**AUTORISATION - PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES PUBLIC POUR DES SERVICES PROFESSIONNELS D'ARCHITECTURE ET D'INGÉNIERIE POUR LES TRAVAUX DE RÉFECTION ET DE MISE AUX NORMES DE L'ÉDIFICE MUNICIPAL**

---

Considérant que la municipalité désire obtenir des soumissions pour des services professionnels d'architecture et d'ingénierie pour des travaux de réfection et de mise aux normes de l'Édifice municipal dans le cadre du Programme Fonds des Petites Collectivités (FPC) - Infrastructures collectives et du Programme d'infrastructures Québec-Municipalités- sous le Volet 5.1 pour des travaux de réfection et de construction des infrastructures municipales (RÉCIM);

Considérant que la municipalité a procédé à l'adoption d'une politique de gestion contractuelle le 7 décembre 2010;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER YANNICK DION ET RÉSOLU :**

QUE la Municipalité de Lac-Etchemin procède au lancement du processus d'appel d'offres public pour des services professionnels d'architecture et d'ingénierie pour les travaux de réfection et de mise aux normes de l'Édifice municipal, conformément à l'article 1 de la Politique de gestion contractuelle de la Municipalité de Lac-Etchemin.

**Adoptée à l'unanimité.**

4.9

**AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT AYANT POUR OBJET DES TRAVAUX DE RÉFECTION ET DE MISE AUX NORMES DE L'ÉDIFICE MUNICIPAL ET DÉCRÉTANT UN EMPRUNT À LONG TERME N'EXCÉDANT PAS UN MONTANT DE 2 293 200 \$ AMORTI SUR UNE PÉRIODE DE VINGT (20) ANS**

---

**AVIS DE MOTION**

Je, soussignée, Judith Leblond, conseillère, donne avis par les présentes, qu'il sera soumis lors de la présente séance de ce conseil, le dépôt d'un projet de règlement ayant pour objet des travaux de réfection et de mise aux normes de l'Édifice municipal et décrétant un emprunt à long terme n'excédant pas un montant de 2 293 200 \$ amorti sur une période de vingt (20) ans.

---

Judith Leblond, conseillère

107-05-2018  
4.10

**DÉPÔT ET ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 179-2018 AYANT POUR OBJET DES TRAVAUX DE RÉFECTION ET DE MISE AUX NORMES DE L'ÉDIFICE MUNICIPAL ET DÉCRÉTANT UN EMPRUNT À**

**LONG TERME N'EXCÉDANT PAS UN MONTANT DE 2 293 200 \$ AMORTI SUR UNE PÉRIODE DE VINGT (20) ANS**

Considérant que tous les membres du Conseil municipal ont reçu le projet de règlement numéro 179-2018 en date du 27 avril 2018;

Considérant que les membres présents du conseil confirment tous unanimement avoir lu le projet de règlement numéro 179-2018;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER SÉBASTIEN OUELLET ET RÉSOLU :**

QUE le dépôt du projet de règlement numéro 179-2018 ayant pour objet des travaux de réfection et de mise aux normes de l'Édifce municipal et décrétant un emprunt à long terme n'excédant pas un montant de 2 293 200 \$ amorti sur une période de vingt (20) ans soit adopté tel que présenté.

***Adoptée à l'unanimité.***

108-05-2018  
4.11

**AUTORISATION DES SIGNATAIRES - BAIL DE LOCATION DU BÂTIMENT D'ACCUEIL AU MONT-ORIGINAL**

**IL EST PROPOSÉ PAR MME LA CONSEILLÈRE MARIE-PIERRE LAMONTAGNE ET RÉSOLU :**

QUE le maire, M. Camil Turmel et le directeur général/secrétaire-trésorier, M. Laurent Rheault, soient et sont autorisés à signer une convention de bail avec la Coopérative de solidarité Mont-Original concernant la location d'un bâtiment situé au 158, rang du Mont-Original pour usage "chalet d'accueil pour les activités de ski et planche à neige" en référence au projet préparé et déposé aux membres du Conseil municipal par le directeur général/secrétaire-trésorier lors du Comité de travail tenu le 23 avril 2018.

***Adoptée à l'unanimité.***

5.

**DOSSIER(S) - SERVICES PUBLICS :**

109-05-2018  
5.1

**ADJUDICATION DU CONTRAT POUR LA LOCATION DE MACHINERIES LOURDES POUR LA PÉRIODE DU 15 MAI 2018 AU 14 MAI 2019**

Considérant que la municipalité a procédé par appel d'offres, par invitation, auprès de trois (3) soumissionnaires pour la location de machineries lourdes pour la période du 15 mai 2018 au 14 mai 2019;

Considérant que la municipalité a procédé à l'ouverture desdites soumissions le 9 avril 2018;

Considérant que trois (3) offres ont été reçues et jugées conformes aux conditions stipulées au devis technique et bordereau de soumission;

Considérant que les prix de location de machineries lourdes varient d'un entrepreneur à l'autre et d'une saison à l'autre et considérant que chacun des entrepreneurs offre, pour certaines machineries ou certaines machineries munies d'équipements spécialisés, des prix qui varient;

Considérant que, suite aux offres déposées le directeur des Services publics Urbanisme et Environnement a étudié attentivement les propositions reçues à savoir :



Type mach.	Marque	Modèle	Année	Code MTQ	Équipements disponibles								Période disp.	Tarif horaire (avant les taxes)			
					Attache rapide	Brixe roches	Godet à fosse	Godet convent.	Lame avant	Limiteur de portée	Pouce hydraul.	Défonceuse		Carrière Etche min inc.	Excavation Lafontaine & Fils inc.	Carrière Ste-Rose inc.	
Pelle	Caterpillar	303.5E2CR	2015	1302	X		X	X	X		X		12 mois		80.00 \$		
	Komatsu	PC-35MR-2	2008		X	X	X	X	X		X		12 mois		125.00 \$		
Pelle	Komatsu	PC-78JS-10	2017	1304	X		X	X	X		X		15-mai	73.00 \$			
Pelle	Volvo	EC-140BLC	2005	1306	X		X	X			X		12 mois			95.00 \$	
Pelle	Doosan	DX-140LC-3	2016	1308	X	X	X	X	X	X	X	X	Été	81.00 \$			
	Doosan	DX-140LCR-3	2014		X		X	X	X	X	X		Hiver	112.00 \$			
Pelle	Doosan	DX-180LC-5	2016	1310	X		X	X		X			Été		105.00 \$		
													Hiver		120.00 \$		
Pelle	Komatsu	PC-200LC-8	2007	1313	X	X	X	X		X	X	X	Été	89.00 \$			
	Caterpillar	320CL	2002		X		X	X		X		X	Hiver	115.00 \$			
Pelle	Kobelco	SK-290LC	2005	1315	X		X	X		X			Été		110.00 \$		
													Hiver		130.00 \$		
Pelle	Deawoo	Salar 300	2003	1318	X		X	X			X		12 mois			135.00 \$	
Pelle	Komatsu	PC-360LC-10	2015	1320	X	X	X	X		X	X	X	15-mai	175.00 \$			
	Komatsu	PC-300LC-7	2007		X		X	X			X	X	Été	99.00 \$			
	Komatsu	PC-300LC-7	2007		X		X	X		X	X	X	Hiver	122.00 \$			
	Komatsu	PC-300LC-7	2006		X		X	X		X	X	X	Été	104.00 \$			
	Komatsu	PC-300LC-7	2006		X		X	X		X	X	X	Hiver	122.00 \$			
	Komatsu	PC-300LC-7	2005		X		X	X			X	X	Été	109.00 \$			
Tracteur	Jahn Deere	550HLGP	2000	0456									6 mois		105.00 \$		
	Volvo	VHD	2004										15-mai	77.50 \$			
Camion 10 roues 3 essieux	Volvo	VHD	2003										15-mai	77.50 \$			
	Peterbilt	357	2003										12 mois			77.50 \$	
	Sterling	L79513	2002										12 mois		77.50 \$		
	Sterling	L79513	1999										12 mois		77.50 \$		
	Ford	LTL 9000	1995										12 mois			77.50 \$	
	Freightliner	1145D	2019										12 mois	95.88 \$			
Camion 12 roues 4 essieux	Freightliner	1145D	2018										12 mois	95.88 \$			
	Inter	5900	2006										12 mois			95.88 \$	
	Peterbilt	388	2011										12 mois			104.60 \$	
Tracteur 3 essieux combiné avec semi-remorque 2 essieux	Larochelle	M402-D227-2648-6-6	2003										12 mois		104.60 \$		
	Freightliner	FL120 Classic	2000										12 mois		104.60 \$		
Tracteur 3 essieux combiné avec semi-remorque 4 essieux	Peterbilt	388	2011										12 mois			119.55 \$	
Camion fardier	Fontaine	Magnitude 50	2014										12 mois		130.00 \$		
	Freightliner	FL120 Classic	2000										12 mois		130.00 \$		
	Kenworth	W900B	2000										12 mois			125.00 \$	
	Kenworth	Con	1995										15-mai	125.00 \$			
Chargeur sur roues	Jahn Deere	644	1989	0720									15-mai	100.00 \$			
Chargeur sur roues	Kawasaki	6727	2016	0725									12 mois		110.00 \$		
	Komatsu	WA 250 PZ-6	2008											12 mois		110.00 \$	
	Case	621D	2004											12 mois			95.00 \$
Niveleuse	Champion	740	1991	0275									6 mois		110.00 \$		
Rouleau	Superpac	540	2002	2065									6 mois		90.00 \$		
Balayuse automatique	Johnston	Vanguard 4000	2005	3515									12 mois			130.00 \$	
	Elgin	Geovac	2001	3525									12 mois			130.00 \$	
Elgin	Whirlwind Série L	1991											12 mois			130.00 \$	

Considérant, qu'il est de l'intérêt de la municipalité de toujours prendre le prix le plus bas pour la location de chacune des machineries disponibles qu'elle aura besoin;

Considérant que le directeur des Services publics Urbanisme et Environnement recommande au conseil d'octroyer le contrat aux trois (3) soumissionnaires et ce dans le meilleur intérêt de la municipalité soit en prenant le plus bas soumissionnaire en fonction des besoins;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER YANNICK DION ET RÉSOLU :**

QUE le Conseil municipal accepte les trois (3) offres reçues (taux horaire), selon la disponibilité des machineries et/ou équipements requis et au meilleur prix des trois (3) soumissionnaires au moment de la réalisation des travaux à effectuer, le tout tel qu'il apparaît au tableau préparé ci-haut.

**Adoptée à l'unanimité.**



110-05-2018  
5.2

**ADJUDICATION DU CONTRAT POUR LA FOURNITURE, LA LIVRAISON ET L'INSTALLATION D'ENROBÉ BITUMINEUX POUR LE RAPIÉÇAGE DE CERTAINES RUES ET DE CERTAINS RANGS AINSI QUE POUR LA RÉFECTION DES RUES DEBLOIS ET FORTIN**

---

Considérant que la municipalité a procédé par appel d'offres de soumissions publiques pour la fourniture de +/- 2 085 tonnes d'enrobé bitumineux pour le pavage et le rapiéçage mécanisé de certaines rues et certains rangs de la municipalité ainsi que pour la réfection des rues Deblois et Fortin;

Considérant que la municipalité a procédé à l'ouverture desdites soumissions le 24 avril 2018;

Considérant que quatre (4) offres ont été reçues et jugées conformes aux conditions stipulées au devis technique et bordereau de soumission;

Considérant que, suite aux offres déposées, le directeur des Services publics Urbanisme et Environnement a étudié attentivement les propositions reçues à savoir :

<b>Compagnie</b>		<b>Prix (taxes incluses et redevances)</b>
Construction Abénakis inc.	EC-10 :	100,76 \$/tonne
	ESG-14	108,43 \$/tonne
Construction B.M.L. - Division de Sintra inc.	EC-10 :	119,75 \$/tonne
	ESG-14	115,24 \$/tonne
Pavco inc.	EC-10 :	119,09 \$/tonne
	ESG-14 :	125,99 \$/tonne
Pavage Sartigan ltée	EC-10 :	132,32 \$/tonne
	ESG-14 :	135,19 \$/tonne

Considérant que la firme "Construction Abénakis inc." a déposé la soumission la plus basse, si l'on compare le tableau des montants ci-dessus présenté;

Considérant que le directeur des Services publics Urbanisme et Environnement recommande l'adjudication, pour la réalisation des travaux, à la firme "Construction Abénakis inc.";

**IL EST PROPOSÉ PAR MME LA CONSEILLÈRE JUDITH LEBLOND ET RÉSOLU :**

QUE le Conseil municipal confie à la firme "Construction Abénakis inc.", la fourniture et la pose de +/- 2 085 tonnes de béton bitumineux pour le pavage de certaines rues et de certains rangs de la municipalité ainsi que pour la réfection des rues Deblois et Fortin, conformément aux spécifications décrites au devis et au bordereau de soumission, au prix de 100,76 \$/tonne - EC-10 (PG 58-28) et au prix de 108,43 \$/tonne - ESG-14 (PG 58-34), taxes incluses et redevance des carrières et sablières incluant la clause d'ajustement du prix du bitume.

***Adoptée à l'unanimité.***

111-05-2018  
5.3

**ADJUDICATION DU CONTRAT POUR LA FOURNITURE, LA LIVRAISON ET L'INSTALLATION D'ENROBÉ BITUMINEUX EC-10 POUR LE RAPIÉÇAGE MANUEL DE CERTAINES RUES ET CERTAINS RANGS À LAC-ETCHEMIN POUR L'ANNÉE 2018**

---

Considérant que la municipalité a procédé par appel d'offres, par invitation, auprès de quatre (4) soumissionnaires pour la fourniture, la livraison et l'installation d'enrobé bitumineux EC-10 pour le rapiéçage manuel de certaines rues et de la municipalité pour l'année 2018;

Considérant que la municipalité a procédé à l'ouverture desdites soumissions le 24 avril 2018;

Considérant que les quatre (4) offres ont été reçues et jugées conformes aux conditions stipulées au devis technique et bordereau de soumission;

Considérant que, suite aux offres déposées, le directeur Services publics Urbanisme et Environnement a étudié attentivement les propositions reçues à savoir :

Compagnie		Prix (taxes incluses et redevances)
- Les Pavages de Beauce	EC-10 : avec bitume PG-58-28	274,88 \$/tonne
- Pavages Colgan et Frères inc.	EC-10 : avec bitume PG-58-28	276,61 \$/tonne
- Pavage Gilles Audet inc.	EC-10 : avec bitume PG-58-28	322,60 \$/tonne
- Pavage Beauce-Amiante ltée	EC-10 : avec bitume PG-58-28	334,30 \$/tonne

Considérant que la firme "Les Pavages de Beauce" a déposé la soumission la plus basse, si l'on compare le tableau des montants ci-dessus présentés;

Considérant que le directeur des Services publics Urbanisme et Environnement recommande l'adjudication pour la fourniture la livraison et l'installation de +/- 70 tonnes d'enrobé bitumineux EC-10 pour le rapiéçage manuel de certaines rues et rangs de la municipalité pour l'année 2018 à "Les Pavages de Beauce";

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER GUYDA DEBLOIS ET RÉSOLU :**

QUE le Conseil municipal confie à la firme "Les Pavages de Beauce", la fourniture, la livraison et l'installation de +/- 70 tonnes d'enrobé bitumineux EC-10 avec bitume PG 58-28 pour le pavage et le rapiéçage manuel de certaines rues et rangs de la municipalité pour l'année 2018, conformément aux spécifications décrites au devis et au bordereau de soumission, au prix de 274,88 \$/tonne, taxes incluses et redevance des carrières et sablières incluant la clause d'ajustement du prix du bitume.

**Adoptée à l'unanimité.**

112-05-2018  
5.4

**ADJUDICATION DU CONTRAT POUR LE DÉBROUSSAILLAGE DES EMPRISES ET /OU FOSSÉS POUR LA SAISON ESTIVALE 2018**

Considérant que la municipalité a procédé par appel d'offres, par invitation, auprès de trois (3) soumissionnaires pour le débroussaillage des emprises et/ou fossés pour la saison estivale 2018 de la municipalité;

Considérant que la municipalité a procédé à l'ouverture desdites soumissions le 17 avril 2018;

Considérant que qu'une seule offre a été reçue et jugée conforme aux conditions stipulées au devis technique et bordereau de soumission;

Considérant que, suite à l'offre déposée, la directrice des services administratifs a étudié attentivement la proposition reçue à savoir :

TYPE D'ÉQUIPEMENT				
<b>9114-3917 Québec inc. (Débroussaillage Adam Vachon)</b>		Débroussailleuse déportée avec coupe de 6 pieds	Débroussailleuse avec baume de 27 pieds	Débroussailleuse avec baume de 30 pieds
	Tarif horaire :	<b>75,00 \$ /h</b>	<b>85,00 \$ /h</b>	<b>85,00 \$ /h</b>
	TPS :	<b>3,75 \$</b>	<b>4,25 \$</b>	<b>4,25 \$</b>
	TVQ :	<b>7,48 \$</b>	<b>8,48 \$</b>	<b>8,48 \$</b>

	Grand total avec taxes :	86,23 \$	97,73 \$	97,73 \$
--	--------------------------	----------	----------	----------

Considérant que la directrice des services administratifs recommande l'adjudication de ce contrat à taux horaire pour la réalisation des travaux à l'entreprise 9114-3917 Québec inc. soit "Débroussaillement Adam Vachon";

**IL EST PROPOSÉ PAR MME LA CONSEILLÈRE MARIE-PIERRE LAMONTAGNE ET RÉSOLU :**

QUE le conseil confie à l'entreprise 9114-3917 Québec Inc. soit "Débroussaillement Adam Vachon" le contrat de débroussaillage des emprises et/ou fossés pour la saison estivale 2018 conformément aux prix et conditions inclus au devis accompagnant la soumission.

**Adoptée à l'unanimité.**

113-05-2018  
5.5

**ADJUDICATION DU CONTRAT POUR LE LIGNAGE DES RUES DE LA MUNICIPALITÉ - ANNÉE 2018**

Considérant que la municipalité a procédé par appel d'offres, par invitation, auprès de quatre (4) soumissionnaires pour le lignage des rues de la municipalité pour l'année 2018;

Considérant que la municipalité a procédé à l'ouverture desdites soumissions le 25 avril 2018;

Considérant que trois (3) offres ont été reçues et jugées conformes aux conditions stipulées au devis technique et bordereau de soumission;

Considérant que, suite aux offres déposées, le directeur des Services publics Urbanisme et Environnement a étudié attentivement les propositions reçues à savoir :

Description	Longueur/ quantité approx.	Durand Marquage et associés inc.		Dura-Lignes		Entreprises Gonet B.G. inc.	
		Prix /m linéaire ou unitaire	Total	Prix /m linéaire ou unitaire	Total	Prix /m linéaire ou unitaire	Total
Lignes blanches continues (mètre) :	6675	0.220 \$	1 468.50 \$	0.345 \$	2 302.88 \$	0.25 \$	1 668.75 \$
Lignes jaunes continues doubles (mètre) :	3080	0.420 \$	1 293.60 \$	0.69 \$	2 125.20 \$	0.50 \$	1 540.00 \$
Lignes jaunes continues simples (mètre) :	1595	0.220 \$	350.90 \$	0.345 \$	550.28 \$	0.25 \$	398.75 \$
Lignes d'arrêts :	17	20.00 \$	340.00 \$	25.00 \$	425.00 \$	20.00 \$	340.00 \$
Traverses piétonnières blanches :	5	85.00 \$	425.00 \$	90.00 \$	450.00 \$	45.00 \$	225.00 \$
Traverses piétonnières jaunes :	2	85.00 \$	170.00 \$	90.00 \$	180.00 \$	45.00 \$	90.00 \$
Logos bicyclettes :	3	25.00 \$	75.00 \$	20.00 \$	60.00 \$	15.00 \$	45.00 \$
Logos de macles :	3	20.00 \$	60.00 \$	15.00 \$	45.00 \$	15.00 \$	45.00 \$
Logos de piétons :	3	22.00 \$	66.00 \$	20.00 \$	60.00 \$	15.00 \$	45.00 \$
Flèches simples :	4	22.00 \$	88.00 \$	25.00 \$	100.00 \$	20.00 \$	80.00 \$
Logos défense de stationner :	6	25.00 \$	150.00 \$	15.00 \$	90.00 \$	8.00 \$	48.00 \$
Hachures blanches largeur 120 mm (mètre) :	35	1.75 \$	61.25 \$	1.25 \$	43.75 \$	1.00 \$	35.00 \$
Lignes blanches continues largeur 400 mm chaque côté des blocs pour traverses (mètre) :	54	3.75 \$	202.50 \$	1.25 \$	67.50 \$	4.00 \$	216.00 \$
Lignes jaunes de stationnement largeur 120 mm (mètre) :	650	1.15 \$	747.50 \$	1.25 \$	812.50 \$	1.30 \$	845.00 \$
Lignes blanches de stationnement largeur 120 mm (mètre) :	130	1.15 \$	149.50 \$	1.25 \$	162.50 \$	1.30 \$	169.00 \$
SOUS-TOTAL :			5 647.75 \$		7 474.60 \$		5 790.50 \$
T.P.S. :			282.41 \$		373.73 \$		289.52 \$
T.V.Q. :			563.36 \$		745.59 \$		577.60 \$
TOTAL :			6 493.52 \$		8 593.93 \$		6 657.62 \$

Considérant que le directeur des Services publics Urbanisme et Environnement recommande l'adjudication du contrat de lignage des rues de la municipalité à la firme "Durand Marquage & associés inc.";

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PATRICK LACHANCE ET  
RÉSOLU :**

QUE le Conseil municipal confie à la firme "Durand Marquage & associés inc." le contrat pour la réalisation du lignage des rues de la municipalité pour l'année 2018 conformément aux prix et conditions inclus au devis accompagnant la soumission.

***Adoptée à l'unanimité.***

114-05-2018  
5.6

**ADJUDICATION DU CONTRAT POUR L'ACHAT, LE TRANSPORT ET  
L'ÉPANDAGE DE 115 000 LITRES ENVIRON D'ABAT-POUSSIÈRE LIQUIDE -  
2018**

---

Considérant que l'UMQ a renouvelé dernièrement son invitation auprès des municipalités pour le prochain appel d'offres de son regroupement d'achats visant l'acquisition de produits utilisés comme abat-poussière;

Considérant que la municipalité dans un souci d'économie désire connaître les prix de d'autres fournisseurs;

Considérant l'appel d'offres demandé, par invitation, auprès de quatre (4) firmes spécialisées pour la fourniture, le transport et l'épandage de 115 000 litres environ d'abat-poussière liquide tel que demandé au document d'appel d'offres;

Considérant que quatre (4) firmes spécialisées dans ce domaine ont déposé une offre conforme au devis et que les prix sont calculés en litre;

<b>Compagnie</b>	<b>Prix (taxes incluses)</b>
- Transport Adrien Roy & Filles inc.	0,375 \$/litre
- Les Entreprises Bourget inc.	0,4158 \$/litre
- Somavrac C.C. inc.	0,4413 \$/litre
- Multi Routes inc.	0,437 \$/litre

Considérant que la directrice des services administratifs recommande l'adjudication du contrat à la firme "Transport Adrien Roy & Filles inc.";

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PATRICK LACHANCE ET  
RÉSOLU :**

QUE la Municipalité de Lac-Etchemin octroie, à la firme "Transport Adrien Roy & Filles inc.", le contrat pour la fourniture, le transport et l'épandage de 115 000 litres environ d'abat-poussière liquide de type chlorure de calcium 35%, conformément au bordereau de soumission déposé.

***Adoptée à l'unanimité.***

115-05-2018  
5.7

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 178-2018 AYANT POUR OBJET DES  
TRAVAUX DE RÉFECTION DES CONDUITES D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT DE  
LA RUE JACQUES ET DÉCRÉTANT UN EMPRUNT À LONG TERME  
N'EXCÉDANT PAS UN MONTANT DE 568 889 \$ AMORTI SUR UNE PÉRIODE  
DE VINGT (20) ANS**

---

Considérant qu'un avis de motion pour la présentation du présent règlement a dûment été donné à la séance ordinaire du conseil tenue le 3 avril 2018;

Considérant que tous les membres du Conseil municipal ont reçu le projet de règlement numéro 178-2018 en date du 29 mars 2018;

Considérant qu'un projet de règlement a été adopté à la séance ordinaire du 3 avril 2018;

Considérant que les membres présents du conseil confirment tous unanimement avoir lu le projet de règlement numéro 178-2018;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER GUYDA DEBLOIS ET RÉSOLU :**

QUE le conseil confirme par la présente résolution, l'adoption du règlement numéro 178-2018 tel que rédigé et déposé par le directeur général/secrétaire-trésorier.

***Adoptée à l'unanimité.***

116-05-2018  
5.8

**ADJUDICATION DU CONTRAT POUR HONORAIRES PROFESSIONNELS POUR LES PLANS ET DEVIS AINSI QUE POUR LA SURVEILLANCE DES TRAVAUX DE RÉFECTION DES CONDUITES D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT DE LA RUE JACQUES**

---

Considérant que la municipalité a procédé par appel d'offres par invitation auprès de deux (2) soumissionnaires pour honoraires professionnels pour les plans et devis ainsi que pour la surveillance des travaux de réfection des conduites d'aqueduc et d'égout de la rue Jacques, selon les spécifications du devis;

Considérant que la municipalité a procédé à l'ouverture des dites soumissions le 26 avril 2018;

Considérant qu'une seule offre a été reçue soit celle de la firme " Les Services EXP inc.";

Considérant que le comité de sélection a étudié attentivement l'offre reçue selon les "critères de qualité" et qu'elle a obtenu un pointage suffisant dans l'évaluation qualitative pour que l'enveloppe de prix soit ouverte;

Considérant que l'offre déposée et conforme de la firme "Les Services EXP inc." pour un montant forfaitaire de 49 738,19 \$ (taxes incluses) incluant des honoraires de surveillance de chantier additionnelle de 7 772,31 \$;

Considérant que le comité de sélection recommande l'adjudication du contrat pour honoraires professionnels pour les plans et devis ainsi que pour la surveillance des travaux de réfection des conduites d'aqueduc et d'égout de la rue Jacques, selon les spécifications du devis, à la firme "Les Services EXP inc.";

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER GUYDA DEBLOIS ET RÉSOLU :**

QUE le Conseil municipal confie à la firme "Les Services EXP inc." l'adjudication du contrat pour honoraires professionnels pour les plans et devis ainsi que pour la surveillance des travaux de réfection des conduites d'aqueduc et d'égout de la rue Jacques pour un montant 49 738,19 \$ (taxes incluses) incluant des honoraires de surveillance de chantier additionnelle de 7 772,31 \$ et ce en référence aux montants déposés au bordereau de soumission (annexe 5) en date du 26 avril 2018.

***Adoptée à l'unanimité.***

117-05-2018  
5.9

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 177-2018 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 153-2015 CONCERNANT LA PRÉVENTION INCENDIE SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE LAC-ETCHEMIN**

---

Considérant qu'un avis de motion pour la présentation du présent règlement a dûment été donné à la séance ordinaire du conseil tenue le 3 avril 2018;

Considérant que tous les membres du Conseil municipal ont reçu le projet de règlement numéro 177-2018 en date du 29 mars 2018;

Considérant qu'un projet de règlement a été adopté à la séance ordinaire du 3 avril 2018;

Considérant que les membres présents du conseil confirment tous unanimement avoir lu le projet de règlement numéro 177-2018;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER SÉBASTIEN OUELLET ET  
RÉSOLU :**

QUE le conseil confirme par la présente résolution, l'adoption du règlement numéro 177-2018 tel que rédigé et déposé par le directeur général/secrétaire-trésorier.

***Adoptée à l'unanimité.***

118-05-2018  
5.10

**AUTORISATION DES SIGNATAIRES - PROTOCOLE D'ENTENTE AVEC  
MARC RANCOURT, PROMOTEUR, « DÉVELOPPEMENT DOMICILIAIRE  
SECTEUR DU RUISSEAU - PHASE 4 »**

---

**IL EST PROPOSÉ PAR MME LA CONSEILLÈRE JUDITH LEBLOND ET  
RÉSOLU :**

QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Lac-Etchemin confirme par la présente résolution l'acceptation des plans (18-1424) et devis déposés par l'ingénieur en charge du projet, élaboré dans le cadre du développement domiciliaire « Secteur du Ruisseau - Phase 4 », tel que préparé par l'ingénieur Jonathan Mercier de la firme Génie + en date du 1<sup>er</sup> mai 2018 pour le compte du promoteur "Cie 9076-0372 Québec inc. - Marc Rancourt";

QUE le maire, M. Camil Turmel, ou en son absence le maire suppléant, et le directeur général/secrétaire-trésorier, M. Laurent Rheault, ou en son absence M. Eric Guenette, directeur des Services publics Urbanisme et Environnement et assistant-greffier, soient autorisés à signer le protocole d'entente en date du 1<sup>er</sup> mai 2018 à cette fin, pour et au nom de la Municipalité de Lac-Etchemin.

***Adoptée à l'unanimité.***

119-05-2018  
5.11

**PROCÉDURE DÉCRÉTANT LE TARIF APPLICABLE POUR L'UTILISATION  
DE L'EAU POTABLE DES RÉSEAUX D'AQUEDUC MUNICIPAUX À DES FINS  
DE REMPLISSAGE DE PISCINE**

---

Considérant que pour répondre aux demandes de contribuables desservis par un réseau d'aqueduc municipal, la municipalité doit à de nombreuses reprises durant la saison estivale, procéder à l'aide d'un opérateur, à l'installation du matériel permettant de se connecter à une borne-fontaine;

Considérant que cette opération génère des coûts directs de main-d'œuvre et de machinerie;

Considérant que l'utilisation ainsi faite du réseau d'eau potable sollicite considérablement la quantité d'eau potable traitée;

Considérant que pour pallier à cette situation, la municipalité juge opportun d'établir un taux d'utilisation selon le mode utilisateur/payeur;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER GUYDA DEBLOIS ET  
RÉSOLU :**

QUE, pour la demande préalablement décrite, le taux d'utilisation suivant plus les taxes, soit appliqué à savoir :

- Lors de tout remplissage d'une piscine à partir d'une borne-fontaine : 200 \$

QUE le service de remplissage ne pourra débuter avant le paiement à la municipalité du montant ci-haut mentionné;



QUE la demande devra être faite au minimum cinq (5) jours ouvrables avant la date prévue du remplissage en communiquant au bureau municipal. Suite à la demande, un employé de la municipalité ira vérifier la possibilité de faire l'utilisation d'une borne incendie et si c'est possible, avisera d'une date pour le remplissage;

QUE tout raccordement au réseau d'aqueduc doit être exécuté obligatoirement par un employé de la municipalité;

QUE la présente résolution abroge à toutes fins que de droit toute autre résolution adoptée antérieurement à la même fin, plus précisément la résolution portant le numéro 130-07-2009 de la Municipalité de Lac-Etchemin.

***Adoptée à l'unanimité.***

6. **DOSSIER(S) - AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT :**

120-05-2018  
6.1

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 176-2018 AYANT POUR OBJET D'AMENDER LE PLAN D'URBANISME NUMÉRO 61-2006, LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 62-2006, LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT NUMÉRO 63-2006 ET LE RÈGLEMENT RELATIF AUX PERMIS ET CERTIFICATS, AUX CONDITIONS PRÉALABLES À L'ÉMISSION DE PERMIS DE CONSTRUCTION, AINSI QU'À L'ADMINISTRATION DES RÈGLEMENTS DE ZONAGE, DE LOTISSEMENT ET DE CONSTRUCTION NUMÉRO 65-2006**

---

Considérant que la Municipalité de Lac-Etchemin est une municipalité régie par la Loi sur les cités et villes du Québec et assujettie aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

Considérant que lors de la séance du 3 avril 2018 du Conseil municipal, le règlement intitulé « DEUXIÈME PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 176-2018 AYANT POUR OBJET D'AMENDER LE PLAN D'URBANISME NUMÉRO 61-2006, LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 62-2006, LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT NUMÉRO 63-2006 ET LE RÈGLEMENT RELATIF AUX PERMIS ET CERTIFICATS, AUX CONDITIONS PRÉALABLES À L'ÉMISSION DE PERMIS DE CONSTRUCTION, AINSI QU'À L'ADMINISTRATION DES RÈGLEMENTS DE ZONAGE, DE LOTISSEMENT ET DE CONSTRUCTION NUMÉRO 65-2006 » fut adopté;

Considérant qu'un avis public aux personnes intéressées à signer une demande de participation à un référendum a été publié le 4 avril et qu'aucune signature n'a été reçue dans le délai prescrit;

Considérant qu'une assemblée publique a été tenue le 19 mars dernier à cet effet et que des modifications ont été apportées suite aux points discutés lors de la rencontre, particulièrement pour les constructions sur pilotis;

Considérant que le conseil de la municipalité juge approprié d'amender le plan d'urbanisme numéro 61-2006, le règlement de zonage numéro 62-2006, le règlement de lotissement numéro 63-2006, le règlement relatif aux permis et certificats, aux conditions préalables à l'émission de permis de construction, ainsi qu'à l'administration des règlements de zonage, de lotissement et le règlement de construction numéro 65-2006 et ce, afin de rendre lesdits règlements conformes au schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC des Etchemins;

Considérant que le conseil désire apporter quelques correctifs à sa réglementation dont l'ajout de zones de conservations de milieux humides relatifs au projet domiciliaire du Domaine Fontaine des Elfes inc.;

Considérant que les membres présents du Conseil municipal confirment tous unanimement avoir pris connaissance et/ou reçu toute l'information pertinente concernant ledit règlement numéro 176-2018 et renoncent à sa lecture;



**PAR CONSÉQUENT,  
IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER YANNICK DION ET  
RÉSOLU :**

QUE le règlement numéro 176-2018 ayant pour objet d'amender le plan d'urbanisme numéro 61-2006, le règlement de zonage numéro 62-2006, le règlement de lotissement numéro 63-2006, le règlement relatif aux permis et certificats, aux conditions préalables à l'émission de permis de construction, ainsi qu'à l'administration des règlements de zonage, de lotissement et le règlement de construction numéro 65-2006, le conseil confirme par la présente résolution l'adoption du présent règlement tel que rédigé par le directeur général/secrétaire-trésorier.

***Adoptée à l'unanimité.***

121-05-2018  
6.2

**AIDE FINANCIÈRE OCTROYÉE À F.L.O. TRANSPORT INC. DANS LE CADRE DE LA POLITIQUE D'AIDE AU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DE LA MUNICIPALITÉ DE LAC-ETCHEMIN - VOLET 3 AIDE AU DÉMARRAGE/AMÉLIORATION**

---

Considérant que le Conseil municipal, afin d'assurer le développement commercial et industriel du territoire, a adopté le 7 juin 2016, la résolution numéro 111-06-2016 établissant la « Politique d'aide au développement économique de la Municipalité de Lac-Etchemin »;

Considérant qu'une demande d'aide financière afférente au volet 3 (Aide au démarrage/amélioration) de ladite politique a été déposée par F.L.O. Transport inc. concernant un projet d'agrandissement de garage pour entreposage et rangement;

Considérant que les membres du Conseil municipal ont procédé à l'analyse et l'étude de la demande en fonction des critères et exigences énoncés à la politique;

Considérant que la demande est conforme et répond aux normes inscrites à la politique;

**IL EST PROPOSÉ PAR MME LA CONSEILLÈRE JUDITH LEBLOND ET  
RÉSOLU :**

QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Lac-Etchemin accorde une aide financière à F.L.O. Transport inc., au montant maximal de 10% de l'investissement jusqu'à concurrence de 2 000 \$ selon les modalités suivantes :

- Ledit versement transmis dans les deux (2) mois suivant le dépôt de la reddition de compte finale (celle-ci confirme la conformité en tous points aux exigences de la politique et le volet afférent).

***Adoptée à l'unanimité.***

122-05-2018  
6.3

**AIDE FINANCIÈRE OCTROYÉE À B. DUPONT AUTO INC. DANS LE CADRE DE LA POLITIQUE D'AIDE AU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DE LA MUNICIPALITÉ DE LAC-ETCHEMIN - VOLET 2 AIDE GÉNÉRALE À L'ENTREPRISE**

---

Considérant que le Conseil municipal, afin d'assurer le développement commercial et industriel du territoire, a adopté le 7 juin 2016, la résolution numéro 111-06-2016 établissant la « Politique d'aide au développement économique de la Municipalité de Lac-Etchemin »;

Considérant qu'une demande d'aide financière afférente au volet 2 (Aide générale à l'entreprise) de ladite politique a été déposée par B. Dupont Auto inc. concernant un projet d'agrandissement;

Considérant que les membres du Conseil municipal ont procédé à l'analyse et l'étude de la demande en fonction des critères et exigences énoncés à la politique;

Considérant que la demande est conforme et répond aux normes inscrites à la politique;

**IL EST PROPOSÉ PAR MME LA CONSEILLÈRE MARIE-PIERRE LAMONTAGNE ET RÉSOLU :**

QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Lac-Etchemin accorde une aide financière à B. Dupont Auto inc. au montant maximal de 10% de l'investissement jusqu'à concurrence de 25 000 \$ selon les modalités suivantes :

- Un premier versement de 12 500 \$ (50 %) transmis dans les deux (2) mois suivant le dépôt de la reddition de compte finale (celle-ci confirme la conformité en tous points aux exigences de la politique et le volet afférent).
- Un second et dernier versement de 12 500 \$ (50 %) transmis 12 mois après le dépôt de la reddition de compte finale.

***Adoptée à l'unanimité.***

123-05-2018  
6.4

**ADJUDICATION DES CONTRATS DE TRAVAIL DES OUVRIÈRES HORTICOLES POUR L'ENTRETIEN DES PLATES-BANDES DE LA MUNICIPALITÉ POUR LA SAISON ESTIVALE 2018**

---

Considérant que la municipalité possède de nombreuses plates-bandes et que celles-ci demandent un entretien régulier durant la saison estivale;

Considérant que même si les membres du Comité d'embellissement réalisent deux (2) corvées annuelles (printemps et automne) pour faire une mise à niveau des plates-bandes, ils ont besoin d'ouvrières horticoles pour l'entretien régulier;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER GUYDA DEBLOIS ET RÉSOLU :**

QUE le Conseil municipal accepte les contrats de travail proposés pour les ouvrières horticoles, Mmes Lyse Bégin et Jacinthe Tanguay, pour l'entretien des plates-bandes pour la saison estivale 2018 et autorise le directeur des Services publics Urbanisme et Environnement, M. Eric Guenette, à signer lesdits contrats de travail au nom de la municipalité et en assurer le respect des termes et engagements par les parties.

***Adoptée à l'unanimité.***

7.

**DOSSIER(S) - LOISIRS, CULTURE ET DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE :**

124-05-2018  
7.1

**CONFIRMATION ET ACCEPTATION - EMBAUCHE DES MONITEURS POUR LE CAMP DE JOUR - SAISON 2018**

---

Considérant que le responsable de l'animation loisirs a procédé par voie de concours afin d'effectuer l'embauche des étudiants pour le camp de jour pour la prochaine saison;

Considérant qu'il y a eu plusieurs candidatures reçues au poste de moniteurs;

Considérant qu'après entrevues avec les candidats(es) afin de procéder à leur évaluation, le responsable de l'animation loisirs (accompagné de la responsable du camp de jour et de quelques moniteurs de l'an passé) recommande l'engagement des personnes retenues suite au processus de sélection;

**IL EST PROPOSÉ PAR MME LA CONSEILLÈRE JUDITH LEBLOND ET RÉSOLU :**

QUE le conseil accepte l'embauche des candidats (tes) sélectionnés (es) pour la saison 2018, à savoir :

Jérémy Baillargeon, Catherine Boivin, Mégan Chabot, Audrey Fortin, Carolane Guay-Tanguay, Karina Grondin, Marc-Antoine Nadeau-Lamothe, Félicia Lapointe, Eve Laverdière et Tiffany Turgeon.

***Adoptée à l'unanimité.***

125-05-2018  
7.2

**AUTORISATION D'APPROPRIER, À MÊME L'EXCÉDENT AFFECTÉ ACCUMULÉ "POLITIQUE CULTURELLE" DE LA MUNICIPALITÉ, UNE SOMME DE 2 654 \$ AU FONDS GÉNÉRAL DE L'ANNÉE 2018**

---

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER GUYDA DEBLOIS ET RÉSOLU :**

QUE soit appropriée, à même l'excédent affecté accumulé "Politique culturelle" de la Municipalité de Lac-Etchemin, une somme de 2 654 \$ au fonds général de l'année 2018 pour consolider les dépenses des activités réalisées dans le cadre de l'entente de développement culturel entre le ministère de la Culture et des Communications et la MRC des Etchemins se terminant le 31 mars 2018.

***Adoptée à l'unanimité.***

126-05-2018  
7.3

**ADJUDICATION DU CONTRAT POUR L'ENTRETIEN DES PLATES-BANDES SITUÉES À "L'ESPACE COMMÉMORATIF JOSEPH-DAMASE BÉGIN" ET "LE PARC DU SENTIER" POUR LA SAISON ESTIVALE 2018**

---

Considérant que "l'Espace commémoratif Joseph-Damase Bégin" et "le Parc du Sentier" possèdent de nombreuses plates-bandes et que celles-ci demandent un entretien régulier durant la saison estivale;

Considérant que les Chevaliers de Colomb de Lac-Etchemin se sont engagés auprès du Comité historique et la Fabrique de Lac-Etchemin à réaliser deux (2) corvées annuelles (printemps et automne) pour faire une mise à niveau des plates-bandes du site de l'Espace commémoratif;

Considérant que la Municipalité de Lac-Etchemin doit faire l'entretien annuel des équipements et s'assurer de la conformité du site;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER SÉBASTIEN OUELLET ET RÉSOLU :**

QUE le Conseil municipal accepte le protocole d'entente proposé pour l'entretien des plates-bandes à "l'Espace commémoratif Joseph-Damase Bégin" pour la saison estivale 2018 incluant "le Parc du Sentier" et autorise le directeur des loisirs, culture et vie communautaire, M. Jude Émond, à signer ledit protocole à intervenir entre les Chevaliers de Colomb et la municipalité et en assurer le respect des termes et engagements par les parties.

***Adoptée à l'unanimité.***

127-05-2018  
7.4

**ACCEPTATION DU MONTAGE FINANCIER DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE - PROMOTION TOURISTIQUE 2018**

---

Considérant que les intervenants touristiques de Lac-Etchemin ont convenu d'utiliser principalement le web comme médias pour la saison 2018;

Considérant que nous incluons une participation financière de 2 000 \$ pour la promotion de la capsule TANT QU'À FAIRE - 21 expériences à vivre pour vrai sur le site de Tourisme Chaudière-Appalaches;

Considérant que le directeur des loisirs, culture et vie communautaire a procédé à l'analyse des demandes soumises par les intervenants touristiques dans le cadre de l'aide financière;

**IL EST PROPOSÉ PAR MME LA CONSEILLÈRE MARIE-PIERRE LAMONTAGNE ET RÉSOLU :**

QUE la Municipalité de Lac-Etchemin verse un montant de 35% des investissements avant taxes et 20 % concernant les forfaits « Tuango », en guise de subvention selon le document déposé au conseil et qui fait partie intégrante de la résolution;

QUE les sommes soient versées sur présentation de pièces justificatives.

**Adoptée à l'unanimité.**

128-05-2018  
7.5

**PROCLAMATION DE LA "SEMAINE QUÉBÉCOISE DES FAMILLES" DU 14 AU 20 MAI 2018 ET DE LA "JOURNÉE INTERNATIONALE DES FAMILLES" LE 15 MAI 2018**

---

Considérant l'importance de la reconnaissance de la famille comme premier milieu de vie des personnes et de l'intergénération;

Considérant l'importance de la reconnaissance de la famille sous toutes ses formes et à tous les cycles de vie;

Considérant l'importance de la contribution des familles au développement de la collectivité;

Considérant l'importance d'apporter un soutien collectif aux familles afin de faciliter leur vécu dans l'exercice de leurs fonctions et responsabilités;

Considérant que la municipalité est le palier de gouvernement le plus près du quotidien et du milieu de vie des familles;

Considérant que la municipalité a reconnu le rôle de rassembleur de la communauté dans le développement d'une Politique familiale;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PATRICK LACHANCE ET RÉSOLU :**

QUE la Municipalité de Lac-Etchemin proclame la "*Semaine québécoise des familles*" du 14 au 20 mai 2018 ainsi que le 15 mai "*Journée internationale des familles*".

**Adoptée à l'unanimité.**

8. **DOSSIER(S) - AUTRE(S) :**

8.1 **MOTION DE FÉLICITATIONS - MME ANNE GAGNÉ**

---

Monsieur le conseiller Patrick Lachance présente une motion de félicitations dûment appuyée par l'ensemble des membres du Conseil municipal en faveur de Mme Anne Gagné qui a remporté le prix de l'athlète de l'année de l'Équipe du Québec de snowboard cross lors du récent gala annuel de l'Association Québec snowboard tenu au Manoir Montmorency de Québec.

Ce prix est décerné à une personne pour son attitude, son travail à l'entraînement et ses résultats dans le sport et à l'école.

---

Camil Turmel  
Maire

---

Laurent Rheault, M.A.P., OMA  
Directeur général/secrétaire-trésorier

8.2

**MOTION DE FÉLICITATIONS - ORGANISATION DU SALON DES FAMILLES 2018 PRÉSENTÉ LE 21 AVRIL 2018 À L'ARÉNA MUNICIPAL**

---

Monsieur le conseiller Guyda Deblois présente une motion de félicitations dûment appuyée par l'ensemble des membres du Conseil municipal en faveur de l'organisation du Salon des familles qui a tenu son activité annuelle le 21 avril 2018 à l'aréna municipal. Les nombreux exposants, la qualité des activités et la nouveauté de présenter une activité avec les aînés a fait de cet événement un grand succès.

Année après année le comité innove pour offrir encore plus aux visiteurs et la réponse du public augmente du même coup.

Au nom de toutes les citoyennes et de tous les citoyens de la Municipalité de Lac-Etchemin, le maire et les membres du conseil tiennent à féliciter l'organisation et leur assure sa collaboration pour les prochaines années.

---

Camil Turmel  
Maire

---

Laurent Rheault, M.A.P., OMA  
Directeur général/secrétaire-trésorier

8.3

**MOTION DE FÉLICITATIONS - MAISON DE JEUNES L'OLIVIER DES ETCHEMINS**

---

Monsieur le conseiller Sébastien Ouellet présente une motion de félicitations dûment appuyée par l'ensemble des membres du Conseil municipal en faveur de la Maison de jeunes l'Olivier des Etchemins qui a reçu le prix "coup de cœur" suite à sa participation au concours du Conseil québécois de la coopération dans la catégorie 13-17 ans et qui conséquemment, s'est méritée une bourse de 1 000 \$.

Ce prix a été décerné lors du gala Excellence de la Coopérative de Développement Régional de Québec-Appalaches (CDR) regroupant les coopératives de la grande région de Québec, tenu récemment au Centre des Congrès de Lévis.

---

Camil Turmel  
Maire

---

Laurent Rheault, M.A.P., OMA  
Directeur général/secrétaire-trésorier

8.4

**MOTION DE REMERCIEMENTS - M. SÉBASTIEN LECOIRS**

---

Madame la conseillère Judith Leblond présente une motion de remerciements dûment appuyée par l'ensemble des membres du Conseil municipal en faveur de M. Sébastien Lecours qui quitte la Corporation de l'Éco-Parc des Etchemins après 15 années d'implication bénévole au sein du Conseil d'administration dont quatorze (14) années à en assumer la présidence.

Monsieur Lecours nous a démontré à tous et chacun, sa ferme volonté d'offrir et de doter notre collectivité et la région d'une infrastructure de haute qualité mettant en valeur le lac Etchemin. En effet, les services et activités offerts à l'Éco-Parc des Etchemins seront toujours et constamment appréciés par la population locale, la clientèle touristique et les utilisateurs potentiels. De plus, nous devons être fiers de l'impact majeur de cette corporation, car elle aura permis, dans le temps, de consolider et de créer des emplois et de contribuer à l'essor économique de notre communauté.

---

Camil Turmel  
Maire

---

Laurent Rheault, M.A.P., OMA  
Directeur général/secrétaire-trésorier

8.5

**MOTION DE FÉLICITATIONS - COMITÉ ORGANISATEUR DES FÊTES DU 150<sup>E</sup> DE LAC-ETCHEMIN**

---

Monsieur le conseiller Sébastien Ouellet présente une motion de félicitations dûment appuyée par l'ensemble des membres du Conseil municipal en faveur des maîtres d'œuvre et des acteurs impliqués dans l'organisation et la programmation des nombreuses activités et nombre d'événements festifs et rassembleurs offerts à la population dans le cadre des Fêtes du 150<sup>e</sup> de Lac-Etchemin tout au long de l'année 2017, entre autres, aux membres du comité organisateur et sa présidente Mme Catherine Ouellet, aux partenaires et commanditaires et au personnel de la municipalité.

Les festivités du 150<sup>e</sup> auront permis à tous et chacun d'assister à des moments forts et magiques sur le plan culturel et social au sein de la collectivité lacetcheminoise. Elles auront été commémoratives de même que rétrospectives de l'histoire et des défis relevés par toute une communauté!

---

Camil Turmel  
Maire

---

Laurent Rheault, M.A.P., OMA  
Directeur général/secrétaire-trésorier

129-05-2018  
9.

**APPROBATION DU RAPPORT DES IMPAYÉS ET DES DÉBOURSÉS DIRECTS DE LA MUNICIPALITÉ DE LAC-ETCHEMIN**

---

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER GUYDA DEBLOIS ET RÉSOLU :**

QUE la Municipalité de Lac-Etchemin accepte le rapport des impayés et déboursés directs pour avril 2018 pour la somme de 127 612,33 \$, le tout tel que détaillé comme suit : achats impayés : 90 480,74 \$ et déboursés directs: 218 093,07 \$ et identifié "Rapport des impayés et déboursés directs" et autorise le secrétaire-trésorier à les payer.

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT**

Je, soussigné, Laurent Rheault, M.A.P., OMA, directeur général/secrétaire-trésorier, fait part qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour le rapport des impayés et des déboursés directs ci-haut décrits.

---

Laurent Rheault, M.A.P., OMA  
Directeur général/secrétaire-trésorier

***Adoptée à l'unanimité.***

10.

**LECTURE DE LA CORRESPONDANCE**

---

**16 avril 2018**

Carte de la part des membres du conseil d'administration de la Fondation Sac-O-Dos de l'école Notre-Dame de Lac-Etchemin remerciant sincèrement la municipalité pour le don consenti. Cette aide permettra à la Fondation de poursuivre ses objectifs afin de venir en aide aux élèves de l'école.

---

11.

**AFFAIRE (S) NOUVELLE (S) :**

11.1

**SOUSCRIPTIONS, COMMANDITES ET/OU SUBVENTIONS DIVERSES :**

130-05-2018  
11.1-a)

**SOUPER-BÉNÉFICE ANNUEL DE PASSION-FM RADIO BELLECHASSE-ETCHEMINS - ÉDITION 2018**

---

Considérant que ladite demande répond aux critères d'analyse de la Politique relative aux demandes de subventions, dons, souscriptions, commandites et activités de représentation;

**IL EST PROPOSÉ PAR MME LA CONSEILLÈRE JUDITH LEBLOND ET RÉSOLU :**

QUE la Municipalité de Lac-Etchemin procède à l'achat de deux (2) billets de participation au coût de 75 \$ l'unité à titre de commandite pour le souper-bénéfice annuel de Radio-Bellechasse qui se tiendra le 24 mai 2018 au centre communautaire de Saint-Lazare.

***Adoptée à l'unanimité.***

131-05-2018  
11.1-b)

**PARTICIPATION AU 26<sup>E</sup> TOURNOI DE GOLF ANNUEL DE LA FONDATION DU SANATORIUM**

---

Considérant que ladite demande répond aux critères d'analyse de la Politique relative aux demandes de subventions, dons, souscriptions, commandites et activités de représentation;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PATRICK LACHANCE ET RÉSOLU :**

QUE la Municipalité de Lac-Etchemin procède à l'achat de trois (3) billets au coût de 75 \$ l'unité pour le souper-golf et un billet au coût de 50 \$ pour le souper seulement, à titre de contribution financière pour le 26<sup>e</sup> tournoi de golf annuel de la Fondation du Sanatorium qui se tiendra le 8 juin 2018 au Club de golf coopératif de Lac-Etchemin.

***Adoptée à l'unanimité.***

132-05-2018  
11.1-c)

**DEMANDE DE PARTENARIAT POUR L'ÉQUIPE DE CHEERLEADING LES JABS**

---

Considérant que ladite demande répond aux critères d'analyse de la Politique relative aux demandes de subventions, dons, souscriptions, commandites et activités de représentation;

**IL EST PROPOSÉ PAR MME LA CONSEILLÈRE MARIE-PIERRE LAMONTAGNE ET RÉSOLU :**

QUE la Municipalité de Lac-Etchemin verse un montant de 100 \$ à l'équipe de cheerleading Les Jabs pour sa participation aux Championnats du monde civils de la discipline qui avaient lieu du 25 au 27 avril au Walt Disney Resort d'Orlando en Floride.

***Adoptée à l'unanimité.***

133-05-2018  
11.1-d)

**SOUPER-BENEFICE POUR LE SOLEIL ROUGE, SOUPE POPULAIRE**

---

Considérant que ladite demande répond aux critères d'analyse de la Politique relative aux demandes de subventions, dons, souscriptions, commandites et activités de représentation;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER SÉBASTIEN OUELLET ET RÉSOLU :**



QUE la Municipalité de Lac-Etchemin procède à l'achat d'une carte VIP (accès pour quatre (4) personnes) au coût de 400 \$ à titre de commandite pour le souper-bénéfice du Soleil Rouge, soupe populaire qui se tiendra le 1<sup>er</sup> juin 2018.

***Adoptée à l'unanimité.***

12. **PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL**

---

Chacun des membres du Conseil municipal est invité par le maire à faire part, s'il y a lieu, d'un bref résumé de leurs principales activités de représentation, des rencontres et des dossiers traités au cours du dernier mois et ajouter leurs commentaires sur certains sujets, selon leur convenance.

Pour terminer ce point, à son tour M. Camil Turmel, maire commente en ce sens pour le bénéfice des gens présents dans la salle.

13. **PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS**

---

Les citoyennes et citoyens présents dans la salle sont invités par le maire à poser leurs questions concernant les affaires municipales en demandant préalablement la parole.

14. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

---

À 20 h 55, l'ordre du jour étant épuisé, Mme la conseillère Judith Leblond propose que la présente séance soit levée.

---

MAIRE

---

DIRECTEUR GÉNÉRAL/  
SECRÉTAIRE-TRÉSORIER